

**AVIS de la CNAC du
19 juillet 2018**

Réunie le 19 juillet 2018, la commission nationale d'aménagement commercial a donné un avis défavorable à la demande de la Sarl FRESEDI Finance (M. Michel RECULEAU, 25 route de La Roche sur Yon 85400 Luçon), en vue de procéder à l'extension d'un ensemble commercial par création de 5 cellules commerciales sur 999,46 m² de vente, comportant 2 magasins alimentaires (PICARD : 172,63 m² – Produits de la ferme : 295,05 m²) et 3 magasins non-alimentaires (172 m² – 181,17 m² – 178,61 m²), 2 chemin de Marans à LUCON (PC N° 085 128 18 F 0001 déposé en mairie de Luçon le 2 janvier 2018).